

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 26 AVRIL 2023

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 13
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 17

Date de convocation : 19 avril 2023

Date de publication : 31 mai 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six avril à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Dominique JOBARD, Bernard FAVRE, Fabrice THERVILLE, Bernard COTTIN, Loïc COLTEL, Benoît MEILHAC et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Marie-France AULAS, Sophie DUMONTEL, Virginie THIVENT, Sonia BLONDEAU.

Excusé(es) : M. Jacques PEREIRA a donné procuration à M. Bernard COTTIN, Mme Corinne MERLIN a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT, M. Willy BONFY a donné procuration à M. Robert LUQUET, Mme Laure SEYDOUX a donné procuration à Mme Marie Claude POTTIER, M. Jean-André GUILLERMIN.

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : M. Loïc COLTEL.

Objet : 2023/2604/031 – *Tarifification des repas et paniers repas au restaurant scolaire au 1^{er} septembre 2023.*

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de redéfinir les tarifs du restaurant scolaire pour la rentrée de septembre 2023. Mme Sonia BLONDEAU présente le travail réalisé en commission qui, malgré la prise en compte d'une hausse de 10 % des denrées alimentaires, propose une augmentation des tarifs de 4% et de laisser les frais d'inscription à 12 € par famille.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2023 :

Frais d'inscription : 12 € (repas régulier, occasionnel et panier repas)		
Tarifs enfants (par repas/jour) :	Repas	Panier repas
Régulier QF de 0 à 655	3.97 €	0.68 €
Régulier QF de 656 à 1000	4.13 €	0.83 €
Régulier QF supérieur à 1000	4.23 €	0.99 €
Repas occasionnel	5.35 €	1.87 €
Tarifs adultes (par repas) :		
Régulier	5.25 €	
Occasionnel	7.46 €	

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- D'augmenter le tarif des repas et des paniers repas de 4% comme indiqué dans le tableau présenté ci-dessus ;
- De conserver les frais d'inscription à 12 € par famille ;
- Autorise le Maire à signer tous actes afférents à la présente délibération.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme

Le 2 mai 2023,

Le Maire, Robert LUQUET

